



Direction départementale  
des territoires  
de la Charente  
Service Urbanisme  
Habitat Logement

Paris, le 17/12/20

## Fiche de conseils

**Objet : Projet d'aménagement de la traversée de bourg à Vadalle ( Commune d'AUSSAC-VADALLE 16560)**

---

Françoise SOGNO  
Architecte Conseil

Téléphone :  
05.17.17.38.42

DDT 16/SUHL/Conseil  
<Francoise.Sogno@i-  
carre.net>

Demandeur : Mme la Préfète d'Angoulême

Diffusion : Philippe Desmaretz

---

Demande déposée dans le cadre du Plan de relance économique.

### L'état des lieux, le contexte

La Commune d'Aussac-Vadalle fait partie de la CDC Cœur de Charente. Le bourg de Vadalle, situé au nord d'Angoulême, entre Tourriers et Maine de Boixe, est traversé par la RD15.

Le projet d'aménagement de la traversée du bourg de Vadalle tout au long de la RD15 sur environ 1.5km, depuis l'entrée Ouest jusqu'à la sortie du bourg à l'Est, comprend les séquences suivantes :

- 1\_l'entrée Ouest, avec d'un côté la Mairie/école et en face, la salle des fêtes
- 2\_l'épicerie/tabac et son parking
- 3\_le carrefour et petit square (avec un bel arbre et un abri-bus)
- 4\_le lavoir et tout son environnement en contrebas
- 5\_la remontée vers le vieux village de Bourrier
- 6\_le secteur de la rue des Pins
- 7\_l'entrée Est

Le diagnostic établi en concertation avec les habitants et le conseil municipal semble globalement cohérent avec les constatations faites au cours de notre visite du site le 17/12, qui confirment la validité des objectifs principaux :

- sécuriser et ralentir les véhicules traversant le bourg
- donner une vraie place au piéton en améliorant et sécurisant les cheminements
- diminuer l'image routière, en valorisant les espaces de traverses

Une bonne part des constructions anciennes du « cœur » du village de Vadalle sont en pierres apparentes avec de nombreux murets, accompagnés par de beaux appareillages d'angle, au pourtour des portes notamment. L'ensemble du lavoir, composé de plusieurs ouvrages dont la structure et le dessin est très étudié, tant du point de vue des usages (le lavoir et le bassin accessible par la calade) que du détail de construction (les couronnements des murets par des pierres taillées arrondies), est un bel élément du patrimoine local. La RD15 est bordée par des maisons de village (un étage plus combles, positionnées en bordure de voirie, avec une entrée directe depuis le trottoir ou par le biais d'un petit jardin d'accès) qui apportent un « cachet » au cadre urbain de ce bourg au bénéfice d'une nouvelle attractivité, si l'on en croit l'augmentation régulière de la population.

En conséquence, il paraît important de préserver et de mettre en valeur la qualité architecturale et urbaine de ce bourg.

## **Le projet d'aménagement**

Le projet présenté sous forme d'Avant-Projet par le bureau d'études BETG, complété par des projets ponctuels sur les espaces de traverses (carrefours, élargissements, placettes) ou autres espaces particuliers du parcours, décrit des travaux que l'on peut qualifier d'essentiellement « routiers », comprenant la réfection de la voirie complète en enrobé, l'élargissement des trottoirs et des prescriptions de matériaux vraisemblablement choisis au sein des préconisations des services départementaux. Il manque une étude d'espace public pour aller au-delà de la technique de voirie et éviter d'employer des matériaux qui pourraient se révéler à contresens des lieux. On peut d'ailleurs se poser la question de la pertinence de la réfection complète de la chaussée qui va représenter un certain coût, et qui en revanche, semble tout à fait satisfaisante dans son usage actuel.

Le développement du projet, en dehors des « traverses » traitées de manière particulière, ne semble pas effacer l'image routière, l'objectif initial de qualité d'aménagement ne sera donc pas atteint. Les dessins de l'Avant-projet ne semblent pas concorder avec le descriptif plus qualitatif des espaces particuliers, où il est fait mention d'un trottoir suffisamment large pour les cheminements piétons sur un seul côté. Nul besoin d'avoir des trottoirs des deux côtés, à partir du moment où des traversées sont aménagées. D'autant plus que la présence plus affirmée des piétons aura d'emblée un impact sur la vitesse de traversée du bourg par les véhicules.

L'image routière ne s'effacera pas non plus tant que la part belle sera faite à la chaussée avec une largeur de 5,50m, sans rapport de proportion avec le gabarit des constructions qui l'entourent. Il serait nécessaire de réorienter le projet pour réduire la largeur de la chaussée, ce qui permettra de rendre le cheminement piéton plus confortable.

## **Avis de l'architecte Conseil de l'État**

Le projet décrit un aménagement principalement routier, avec des interventions sur des points particuliers de placettes, carrefours, traversées, autour de certains éléments de patrimoine. Cette étude technique nécessite d'être complété par une étude de conception d'espace public, telle qu'elle est amorcée pour les points particuliers, tout au long des 1,5kms d'aménagements prévus sur la RD15.

## **Conclusion**

Mon avis est favorable à la dotation des crédits du Plan de relance, à condition d'exiger de la part de la commune porteuse du projet que l'étude soit approfondie dans le sens d'un véritable projet d'espace public, avec une équipe de maîtrise d'œuvre compétente pour étudier et dessiner des espaces publics intégrés dans leur contexte urbain, à la hauteur des qualités de l'environnement bâti.

**Paris, le 17/12/20**

**Françoise SOGNO**  
**Architecte conseil de la DDT de la Charente**

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture  
CS 12302  
16023 ANGOULÊME CEDEX  
Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16